

President
of the Treasury Board



Président
du Conseil du Trésor

Ottawa, Canada K1A 0R5

L'honorable Kevin Sorenson, c.p., député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

En vertu de l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, veuillez accepter la présente comme la réponse du gouvernement au trente-sixième rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes intitulé « Rapport 1 – Gérer le risque de fraude, Printemps 2017 – Rapports du vérificateur général du Canada ».

Au nom de moi-même et de mes collègues – la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, la ministre des Services aux Autochtones, la ministre des Affaires étrangères, la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de la ministre de la Santé – j'aimerais profiter de l'occasion de remercier les membres du Comité permanent et vous-même de votre engagement à s'assurer d'une administration publique efficace et de pratiques solides de gestion financière au gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada doit s'assurer qu'il gère efficacement les risques de fraude afin de maintenir la confiance des Canadiens aux services publics, de préserver le moral des employés et d'éviter la perte d'argent ou de propriété publics. Par conséquent, le gouvernement du Canada est d'accord avec les huit recommandations incluses dans le trente-sixième rapport du Comité permanent des comptes publics et a élaboré des plans d'action ministériels pour composer avec les résultats du rapport. Vous trouverez ci-joint les rapports d'étape demandés des six organismes participants.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'honorable Scott Brison, c.p., député

Pièce jointe

Canada

Réponse de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

N°	Mesure recommandée	Rapport d'étape
1.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de réviser et de mettre à jour périodiquement, en suivant les pratiques exemplaires, leurs évaluations actuelles du risque de fraude.	<p>Mesure : Évaluation à jour du risque de fraude et mises à jour périodiques afin de tenir compte des pratiques exemplaires.</p> <p>État de la mise en œuvre : Terminée en décembre 2017</p> <p>Description générale : L'évaluation du risque de fraude de 2017 représente un effort collectif à l'échelle de l'Agence et a été réalisée grâce à la participation de nombreux intervenants.</p> <p>Un processus et un guide de classement ont été élaborés pour évaluer les risques résiduels. Les scénarios actuels en matière de risque de fraude organisationnelle et opérationnelle ainsi que les renseignements sur les contrôles internes ont été examinés et mis à jour. Cela comprend l'élaboration de nouveaux scénarios de risque de fraude.</p> <p>Pour chaque scénario de risque de fraude où les risques résiduels étaient élevés, les propriétaires de risque ont dû élaborer des mesures d'atténuation.</p> <p>Les résultats de l'évaluation du risque de fraude de 2017 seront approuvés par la haute direction par l'entremise des structures de gouvernance appropriées. Par la suite, des mises à jour périodiques auront lieu et l'état des mesures d'atténuation sera communiqué de façon régulière.</p>
3.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de cerner les secteurs opérationnels présentant un risque élevé de fraude et élaborer une formation ciblée à l'intention des employés dans ces secteurs, et veiller à ce que les employés suivent la formation obligatoire en temps opportun.	<p>Mesure : Matériel de formation et renseignements ciblés et pertinents qui répondent aux besoins des employés dans les secteurs à risque élevé.</p> <p>Les contrats de la haute direction comprennent des objectifs de rendement visant à assurer que la formation obligatoire est suivie en temps opportun.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre partielle Mise en œuvre complète d'ici mars 2018</p> <p>Description générale : L'Agence a réalisé une évaluation des besoins afin de répondre aux besoins en matière d'information et de</p>

		<p>formation des employés dans le but de réduire la fraude dans les secteurs à risque élevé et a élaboré un plan pour la production des livrables.</p> <p>La méthode de prestation a été déterminée en août 2017 et les produits de formation seront prêts à des fins de lancement au début de 2018-2019.</p> <p>Les contrats de la haute direction ont été mis à jour et les cadres veillent maintenant à ce que tous les employés suivent la formation obligatoire en temps opportun.</p>
4.	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de s'assurer que les registres utilisés pour suivre et gérer les déclarations de conflit d'intérêts et les mesures d'atténuation connexes contiennent de l'information complète et suffisante pour faciliter le règlement rapide des conflits d'intérêts déclarés par les employés.</p>	<p>Mesure : Système révisé de consignation et de suivi des conflits d'intérêts afin d'assurer que les données essentielles sont saisies en vue d'améliorer les capacités de suivi et de production de rapports.</p> <p>État de la mise en œuvre : Terminée en avril 2017</p> <p>Description générale : Le système de consignation et de suivi a été optimisé et saisit maintenant automatiquement les délais de traitement, les délais d'approbation et la réalisation des suivis.</p>
5.	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de cerner les secteurs d'activité à risque élevé de conflits d'intérêts, de s'assurer que les fonctionnaires occupant des postes au sein de ces secteurs reçoivent chaque année un rappel des exigences requises pour indiquer s'ils sont ou non en conflit d'intérêts et de faire le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation liées aux conflits d'intérêts en fonction des risques.</p>	<p>Mesure : Cerner les secteurs présentant un risque élevé de conflit d'intérêts et déterminer si des mécanismes supplémentaires sont nécessaires pour confirmer s'il y a ou non un conflit d'intérêts.</p> <p>État de la mise en œuvre : Terminée en décembre 2017</p> <p>Description générale : Les autres ministères du gouvernement, les syndicats et la direction ont été consultés.</p> <p>Un examen des secteurs présentant un risque élevé de conflit d'intérêts a été effectué. L'examen a permis de déterminer que les mesures existantes sont suffisamment rigoureuses. Tous les employés doivent présenter un rapport sur les conflits d'intérêts au moment de leur embauche à l'ACIA et chaque fois que leur situation change. Ce rapport est également pris en compte lors des examens annuels du rendement.</p>

		<p>Une stratégie de communication a été élaborée pour mieux faire connaître le Programme sur les conflits d'intérêts. Le plan comprend des trousseaux de communication tout au long de l'année, où le public cible change selon la période de l'année et les activités connexes (p. ex., les cadeaux à Noël, les activités politiques pendant les élections).</p>
6.	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue A) de s'assurer que les dossiers contractuels soient complets et exacts; et B) d'effectuer des analyses des données et de l'exploration de données pour évaluer les contrôles et déceler les signes d'éventuels fractionnements de contrat et recours inappropriés aux modifications au contrat et à l'attribution de contrat à fournisseur unique, en fonction du risque.</p>	<p>Mesure : Poursuivre la validation des activités d'approvisionnement afin d'assurer l'exactitude et l'intégrité des données, des rapports et des dossiers contractuels.</p> <p>Trouver la meilleure façon d'accroître l'utilisation des analyses de données en vue d'évaluer les mesures de contrôle de l'approvisionnement et de la passation de contrats, et de cerner les secteurs préoccupants possibles.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre partielle (pour A et B) Mise en œuvre complète d'ici mars 2018</p> <p>Description générale : Les rapports de validation mensuels ont été examinés et modifiés au besoin afin d'y ajouter les champs de données requis pour permettre l'analyse et l'exploration des données.</p> <p>Comme par le passé, l'ACIA continue de procéder à la validation mensuelle obligatoire des données sur les approvisionnements. Grâce au lancement du projet pilote axé sur l'exploration améliorée des données, l'ACIA disposera d'un système plus robuste pour analyser les données mensuellement en vue d'évaluer les mesures de contrôle de l'approvisionnement et de la passation de contrats et de cerner les secteurs préoccupants possibles. D'ici la fin de mars 2018, l'ACIA aura les résultats du projet pilote et sera en mesure de faire rapport sur l'analyse améliorée des données.</p>
7.	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de tenir un registre complet et exhaustif permettant d'enregistrer et de surveiller l'état d'avancement du traitement des allégations, le cas échéant, notamment les mesures correctives</p>	<p>Mesure : Une fonction et un système centralisés pour gérer les allégations et les enquêtes relatives aux cas présumés de fraude.</p> <p>Rapports périodiques sur l'état des allégations et les mesures correctives mises en œuvre.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre partielle Mise en œuvre complète d'ici mars 2018</p>

<p>employées pour prévenir la fraude.</p>	<p>Description générale : Un système centralisé de gestion et de suivi, y compris la détermination des rôles et des responsabilités liés au suivi des allégations, est en cours d'élaboration et devrait être mis en œuvre d'ici mars 2018.</p> <p>Les rapports périodiques sur l'état des allégations et les mesures correctives seront approuvés par la haute direction par l'entremise des structures de gouvernance appropriées de façon régulière.</p>
---	--

Réponse de Affaires Mondiales Canada

N°	Mesure recommandée	Rapport d'étape
1.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de réviser et de mettre à jour périodiquement, en suivant les pratiques exemplaires, leurs évaluations actuelles du risque de fraude.	<p>Mesure : Examiner et mettre à jour l'évaluation des risques de fraude du Ministère, y compris une vérification de l'efficacité des contrôles.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre substantielle</p> <p>Description générale : Affaires mondiales Canada (AMC) a recours à des ressources professionnelles externes pour examiner et mettre à jour son évaluation des risques de fraude. La date d'achèvement prévue est maintenant avril 2018.</p> <p>Dans le cadre de la vérification de l'efficacité des contrôles du Ministère, divers audits internes, examens et travaux d'audit continus sont effectués pour mettre à l'essai les principaux contrôles internes en matière de fraude. Par exemple, divers audits de pratiques de gestion dans les missions ont été effectués au cours des deux dernières années pour cerner les enjeux et proposer des mesures d'atténuation des risques de fraude.</p> <p>De concert avec l'équipe de l'Évaluation des risques de fraude, AMC a élaboré un plan d'action pour la gestion des risques de fraude qui est revu chaque trimestre. Ce plan vise à cerner les priorités et les lacunes et à disposer d'une approche panministérielle dans l'atténuation des risques de fraude. De plus, AMC élabore un cadre intégré des risques liés aux missions en vue d'établir une méthode cohérente qu'il peut appliquer lorsqu'il évalue le niveau de risque de ses opérations à l'étranger, notamment les risques de fraude.</p>
3.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de cerner les secteurs d'activité présentant un risque plus élevé de fraude, d'élaborer une formation adaptée pour les employés de ces secteurs et de faire en sorte que ces derniers suivent cette formation obligatoire en	<p>Mesure : Concevoir et offrir de nouveaux cours en ligne sur la sensibilisation à la fraude et les valeurs et l'éthique à l'intention de tout le personnel d'AMC, y compris de la formation ciblée à l'intention des gestionnaires de programme à l'étranger qui travaillent dans des environnements où les risques de corruption et de fraude sont élevés.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre complète</p>

<p>temps opportun.</p>	<p>Description générale : Prière de consulter la réponse à la recommandation n° 1, où il est aussi proposé d'évaluer les risques de fraude dans les domaines à haut risque.</p> <p>Un nouveau cours en ligne sur la sensibilisation à la fraude, avec un accent sur l'identification, la prévention et le signalement des cas possibles ou présumés de fraude, est offert depuis la mi-janvier 2018. Cette formation est obligatoire pour tout le personnel d'AMC, y compris les employés de notre réseau de missions. Elle vise à atténuer les risques importants au niveau organisationnel et doit être suivie tous les deux ans. Les employés d'AMC et des autres ministères qui travaillent dans nos missions à l'étranger y ont accès dans MonDossier.</p> <p>De plus, la formation ciblée à l'intention des chefs de mission (CDM) et des agents-gestionnaires consulaires (AGC) à l'étranger a été améliorée. Elle s'adresse aux gestionnaires travaillant dans des missions vulnérables, là où la fraude et la corruption sont répandues, et vise à leur fournir les outils nécessaires pour prévenir, détecter et contrer les risques de fraude. On y insiste sur l'importance fondamentale de contrôles internes stricts pour une stratégie de dissuasion efficace. À titre d'exemple, des ateliers de formation régionaux, avec un accent particulier sur la gestion des risques de fraude, ont eu lieu à sept endroits dans le monde en 2017.</p> <p>De même, un nouveau cours en ligne sur les valeurs et l'éthique, avec un accent sur les conflits d'intérêts (CI), a été élaboré et est offert depuis la fin de janvier 2018. Les employés doivent le suivre obligatoirement tous les deux ans. Au cours de la prochaine saison de préparation aux affectations (printemps 2018), AMC offrira des séances de formation supplémentaires et améliorées sur les valeurs et l'éthique, y compris sur les obligations au regard des CI. Ces séances s'adresseront à des publics cibles, comme le personnel de gestion responsable de la passation des marchés dans les missions. Les employés d'AMC et d'autres ministères déployés dans nos missions à l'étranger pourront accéder à ce cours en ligne dans MonDossier. La lettre d'offre aux employés canadiens (EC) mentionne l'obligation de suivre cette formation. En outre, les employés seront informés automatiquement par courriel qu'ils doivent la suivre d'ici juin 2018 (l'envoi de ce rappel</p>
------------------------	---

		<p>commencera au cours de l'hiver 2018, après l'essai de la fonction de certification).</p> <p>Depuis novembre 2017, 3 042 comptes d'employés recrutés sur place (ERP) ont été créés dans le système de gestion de l'apprentissage du Ministère. L'objectif était de créer tous les comptes d'ERP avant la fin de janvier 2018, pour que ces derniers bénéficient du même accès aux produits d'apprentissage, et pour rendre compte avec exactitude et trimestriellement des progrès.</p>
<p>4.</p>	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de s'assurer que les registres utilisés pour suivre et gérer les déclarations de conflit d'intérêts et les mesures d'atténuation connexes contiennent de l'information complète et suffisante pour faciliter le règlement rapide des conflits d'intérêts déclarés par les employés.</p>	<p>Mesure : Mettre en place un nouveau logiciel de gestion de cas pour le suivi et la gestion des cas de CI. Tous les conseillers en valeurs et en éthique utiliseront ce système, qui offre un accès centralisé à tous les renseignements sur ces cas. À cela s'ajoutent des fonctionnalités améliorées, comme des rappels automatiques pour le suivi des dossiers, des documents de correspondance et des formulaires automatiques ainsi que des rapports statistiques.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre complète</p> <p>Description générale : Les registres des demandes relatives à des CI ont été centralisés et les déclarations ont été améliorées par l'ajout de renseignements supplémentaires. Les efforts ont aussi permis de trouver un nouveau logiciel de gestion de cas qui pourrait permettre un meilleur suivi. Ce nouveau logiciel a été acheté et programmé en fonction des exigences liées aux CI. Les champs de données nouvellement ajoutés permettent d'améliorer le signalement des cas de CI. Les conseillers principaux en valeurs et en éthique ont reçu de la formation sur son utilisation et, en date de janvier 2018, toutes les nouvelles demandes relatives à des CI sont saisies au moyen de ce nouveau logiciel.</p>
<p>5.</p>	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de cerner les secteurs d'activité à risque élevé de conflits d'intérêts, de s'assurer que les fonctionnaires occupant des postes au sein de ces</p>	<p>Mesure : Élaborer une stratégie panministérielle pour cerner les domaines qui posent un risque élevé de manquements à l'éthique et de conflit d'intérêts, y compris un examen des demandes antérieures relatives à des conflits d'intérêts. Cet examen permettra de déterminer les tendances, les domaines à risque, les lacunes dans l'établissement de rapports ainsi que les priorités en matière de sensibilisation et de formation, de manière à mieux soutenir le Ministère.</p>

<p>secteurs reçoivent chaque année un rappel des exigences requises pour indiquer s'ils sont ou non en conflit d'intérêts et de faire le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation liées aux conflits d'intérêts en fonction des risques.</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre un nouveau cours en ligne obligatoire sur les conflits d'intérêts pour tout le personnel d'AMC et veiller à ce qu'une formation soit donnée aux employés dans des postes qui pourraient poser un risque plus élevé de conflit d'intérêts.</p>
	<p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre partielle</p>
	<p>Description générale : Un nouveau cours en ligne sur les valeurs et l'éthique qui est entre autres axé sur les conflits d'intérêts a été conçu; il sera lancé à la fin janvier 2018. Tous les employés ont l'obligation de suivre ce cours, puis de le reprendre tous les deux ans par la suite. La prochaine période de formation préaffectation (au printemps 2018) a été améliorée par l'ajout de nouvelles séances de formation sur les valeurs et l'éthique (y compris les exigences en matière de conflit d'intérêts) destinées à des publics clés, tels que les employés de gestion responsables des processus de passation de marchés dans les missions.</p> <p>De plus, des rappels au sujet des exigences en matière de conflits d'intérêts sont communiqués régulièrement à tout le personnel (chaque trimestre). Par exemple, au début du temps des Fêtes, un message pour diffusion générale a été envoyé à tous les employés à propos des cadeaux.</p> <p>Un examen des demandes antérieures relatives aux conflits d'intérêts a commencé en janvier 2018 afin de cerner les tendances liées à certains types de demande.</p> <p>De plus, des discussions ont été amorcées concernant l'élaboration d'une stratégie visant à cerner les secteurs qui posent un risque élevé de conflits d'intérêts et de manquements à l'éthique.</p> <p>Les discussions ont porté sur des aspects comme le renforcement du rôle du gestionnaire, le suivi des mesures d'atténuation et l'amélioration du processus de signalement. Le niveau de difficulté de nos missions à l'étranger a été ajouté au suivi de toutes les demandes relatives aux conflits d'intérêts. Cette information nous aidera à déterminer si des tendances liées à certains environnements de mission</p>

		<p>nécessitent la prestation d'une formation ciblée ou la prise de mesures supplémentaires.</p> <p>Un cadre sur les risques en matière d'éthique existe et permettra de soutenir l'élaboration d'une stratégie d'évaluation des risques en matière d'éthique. On prévoit que la mise en œuvre de cette stratégie et des recommandations qui en résulteront sera terminée en mars 2019.</p>
6.	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue A) de s'assurer que les dossiers contractuels soient complets et exacts; et B) d'effectuer des analyses des données et de l'exploration de données pour évaluer les contrôles et déceler les signes d'éventuels fractionnements de contrat et recours inappropriés aux modifications au contrat et à l'attribution de contrat à fournisseur unique, en fonction du risque.</p>	<p>Mesure : Les agents d'approvisionnement d'AMC ont reçu une bonne formation pour s'assurer que les dossiers des marchés et les données sur la passation de marchés sont complets et exacts. De plus, AMC a pris des mesures pour améliorer l'intégrité des données des systèmes et elle a mis en place des outils automatisés pour l'analyse des données sur l'approvisionnement en vue de détecter des activités frauduleuses potentielles.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre complète.</p> <p>Description générale : AMC a pris des mesures pour veiller à ce que ses agents d'approvisionnement et les autres parties prenantes non spécialisées en matière d'approvisionnement aient une formation et un soutien adéquats afin que les dossiers des marchés et les données sur la passation de marchés soient complets et exacts.</p> <p>Ces mesures incluent de nouveaux outils d'approvisionnement, tels que des listes de vérification, lesquels ont été mis à jour et affichés sur le site Web de l'approvisionnement. De plus, des séances de formation ont été conçues et données aux agents en matière d'approvisionnement d'AMC et aux autres parties prenantes non spécialisées en approvisionnement au sujet du système financier et administratif pour renforcer la nécessité de disposer de dossiers des marchés et de données sur la passation de marchés complets et exacts.</p> <p>Un outil de surveillance automatisé des données de passation de marchés a aussi été élaboré et mis en œuvre; il sert à cerner les préoccupations liées à l'intégrité des données et aux activités frauduleuses potentielles. Cet outil</p>

		<p>balaie les données sur l’approvisionnement dans le système financier et administratif pour repérer des modèles ou mesures prédéterminés qui indiquent la possibilité d’erreurs de saisie de données ou de mesures inappropriées. Les saisies signalées sont ensuite analysées par des employés chevronnés en approvisionnement qui détermineront si les saisies doivent être corrigées ou si une enquête plus poussée doit avoir lieu.</p> <p>Bien qu’un processus d’assurance de la qualité soit déjà en place, un processus d’examen par les pairs plus officiel et rigoureux a été élaboré et mis en œuvre pour veiller à l’exhaustivité et à l’exactitude des dossiers au moyen d’un examen effectué par des agents principaux en matière d’approvisionnement. Les nouveaux processus d’examen par les pairs et d’assurance de la qualité renforcent les pratiques de contrôle de la qualité pendant le processus d’approvisionnement et appuient le mentorat des employés subalternes en matière d’approvisionnement. En outre, des agents principaux en approvisionnement examinent les demandes de propositions pour en assurer l’exactitude et la qualité avant leur publication à des fins de soumission. Une gouvernance qui prend la forme de comités d’examen des marchés est en place pour assurer un examen ministériel des processus d’approvisionnement importants. Le système de gestion des documents InfoBanque sert à stocker les renseignements liés à l’approvisionnement et à conserver des données historiques. Un modèle de bordereau d’acheminement a été créé pour faire le suivi de l’historique des dossiers. Pour l’exercice 2018-2019, tous les marchés de la construction seront gérés de manière centrale dans un emplacement central pour documents électroniques.</p> <p>En septembre 2017, la mise en œuvre des mesures qui précèdent était terminée.</p>
7.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de tenir un registre complet et exhaustif permettant d’enregistrer et de surveiller l’état d’avancement du traitement des allégations, le cas échéant, notamment	<p>Mesure : Mettre en œuvre un système pour faire la saisie et le suivi de l’état des allégations qui entraînent des enquêtes internes sur des pertes de fonds et de biens au Ministère.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre complète.</p> <p>Description générale : AMC a mis en œuvre un nouveau système de gestion des cas en 2017 qui a amélioré le suivi et l’établissement de</p>

	<p>les mesures correctives employées pour prévenir la fraude.</p>	<p>rapports sur les enquêtes internes. La migration des dossiers de cas actifs vers le nouveau système est achevée et la migration des dossiers de cas fermés devrait prendre fin d'ici avril 2018.</p> <p>Le nouveau système permet également de saisir des enquêtes menées de façon indépendante sur le terrain par les missions pour avoir un portrait complet des risques de fraude dans l'ensemble du Ministère.</p>
--	---	---

Réponse de Santé Canada

N°	Mesure recommandée	Rapport d'étape
2.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de mener des évaluations du risque de fraude qui prennent en considération tous les secteurs de leur organisation et qui respectent les pratiques exemplaires.	<p>Mesure : Santé Canada est en train de mener une évaluation exhaustive des risques de fraude qui prend en considération tous les secteurs de son organisation, en suivant les pratiques exemplaires en vigueur.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre partielle Le travail sur le terrain sera terminé à la fin du mois de mars 2018, et le rapport doit être présenté en juin 2018.</p> <p>Description générale : Santé Canada a retenu les services d'une firme afin qu'elle procède à une évaluation exhaustive des risques de fraude, en suivant les pratiques exemplaires en vigueur. Le Bureau de la vérification et de l'évaluation et la Direction générale du dirigeant principal des finances appuient ce travail.</p> <p>Un contrat a été attribué à une firme réputée en vue de la réalisation de ce travail, et la phase de planification de l'évaluation des risques de fraude est terminée (31 décembre 2017). Le travail sur le terrain est en cours, et le projet devrait être terminé dans les temps prévus, pour que le Ministère reçoive un rapport provisoire à la fin de mars 2018. La version finale du rapport d'évaluation des risques de fraude sera présentée au Comité d'audit ministériel le 20 juin 2018.</p>
3.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de cerner les secteurs d'activité présentant un risque plus élevé de fraude, d'élaborer une formation adaptée pour les employés de ces secteurs et de faire en sorte que ces derniers suivent cette formation obligatoire en temps opportun.	<p>Mesure : Mettre au point un rapport d'achèvement de la formation et le distribuer à la haute direction, afin de permettre un meilleur suivi des taux d'achèvement de la formation. Continuer d'offrir aux nouveaux agents de réglementation une formation spécialisée qui fait la promotion des valeurs, de l'éthique et de la « bonne conduite »</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre achevée en décembre 2017</p> <p>Description générale : Santé Canada continuera d'offrir aux agents de réglementation sa formation spécialisée qui fait la promotion des valeurs, de l'éthique et de la bonne conduite. De plus, un rapport d'achèvement de la formation obligatoire <i>Valeurs et éthique en milieu de travail à l'intention des gestionnaires</i> a été mis au point. Le rapport</p>

		<p>mis à jour a été fourni à la direction relativement à l'état d'avancement de la formation. Les rapports d'achèvement permettront à la direction de vérifier les progrès des gestionnaires en matière de formation et qui sont tenus de la suivre. Les rapports d'achèvement ont également été présentés en décembre 2017 au Comité national de consultation patronale-syndicale dans le cadre de la Stratégie pluriannuelle pour la santé mentale et le mieux-être. Les éléments de preuve ont été soumis aux responsables de la Vérification interne pour un examen approfondi, et la mise en œuvre de la recommandation a été jugée complétée.</p>
4.	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de s'assurer que les registres utilisés pour suivre et gérer les déclarations de conflit d'intérêts et les mesures d'atténuation connexes contiennent de l'information complète et suffisante pour faciliter le règlement rapide des conflits d'intérêts déclarés par les employés.</p>	<p>Mesure : Ajouter de nouveaux champs dans le système de gestion de cas de conflit d'intérêts.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre terminée en mars 2017</p> <p>Description générale : En mars 2017, la Direction des conflits d'intérêts – Direction générale des services de gestion a créé de nouveaux champs dans le système de gestion de cas de conflits d'intérêts. Ces ajouts lui permettront de suivre plus efficacement la priorité et le risque associés à chaque déclaration, la reconnaissance par le déclarant de toute restriction imposée et les calendriers d'exécution pour chaque cas. Le 21 juillet 2017, la Direction générale des services de gestion a présenté ce point à titre de mise à jour au Comité d'audit ministériel. Par la suite, les éléments de preuve ont été soumis aux responsables de la Vérification interne pour un examen approfondi, et la mise en œuvre de la recommandation a été jugée complétée.</p>
6.	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue A) de s'assurer que les dossiers contractuels soient complets et exacts; et B)</p>	<p>Mesure : Améliorer les analyses et explorations des données, particulièrement en ce qui concerne la qualité des données et la détection des cas possibles de fractionnement de contrats, de recours abusif aux modifications au contrat ou de recours inapproprié aux contrats à fournisseur unique.</p>

<p>d'effectuer des analyses des données et de l'exploration de données pour évaluer les contrôles et déceler les signes d'éventuels fractionnements de contrat et recours inappropriés aux modifications au contrat et à l'attribution de contrat à fournisseur unique, en fonction du risque.</p>	<p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre terminée en septembre 2017</p> <p>Description générale : La direction générale du dirigeant principal des finances a apporté des améliorations à l'analyse et l'exploration de données des contrats ainsi que ses pratiques en matière d'assurance qualité. La direction générale a commencé par analyser des données relatifs aux contrats sur une période de 3 mois afin d'obtenir des informations détaillées sur les amendements de contrat, les contrats à fournisseur unique, en se concentrant notamment sur les risques de fractionnement de contrat et a augmenté la fréquence des échantillonnages au hasard des dossiers de contrats dans le cadre de son processus d'assurance qualité amélioré. Les résultats et la méthodologie ont été présentés en septembre 2017 au comité d'évaluation des contrats des services partagés de partenariat. La méthodologie de l'analyse des données a été revue par le comité et il a été déterminé que l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs aux contrats et au processus d'approvisionnement a été renforcée. Une assurance qualité par la surveillance des dossiers de contrats ainsi que des rapports sont faits sur une base mensuelle et une analyse de données plus approfondie (c'est-à-dire les amendements et les fractionnements de contrats) et les rapports y afférents sont faits sur une base trimestrielle. Les éléments de preuve ont été soumis à l'audit interne pour un examen approfondi et la mise en œuvre de la recommandation a été jugée complétée.</p>
--	---

Réponse de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord et Services aux Autochtones Canada

No	Mesure recommandée	Rapport d'étape
1.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de réviser et de mettre à jour périodiquement, en suivant les pratiques exemplaires, leurs évaluations actuelles du risque de fraude.	<p>Mesure: On mettra en œuvre des approches révisées pour la réalisation d'évaluations des risques de fraude pour les deux nouveaux ministères. Par la suite, on élaborera et on mettra en œuvre en 2018-2019 un plan pour la réalisation des prochaines évaluations des risques de fraude.</p> <p>État de la mise en œuvre : Étape de la planification. À la suite de la création de Services aux Autochtones Canada (MSAC) et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAAN), un plan et une approche révisés sont requis pour effectuer des évaluations des risques de fraude pour les deux ministères nouvellement établis.</p> <p>Description générale : L'approche, la portée, le budget et les ressources pour la réalisation des évaluations des risques de fraude seront définis.</p> <p>Les ressources pour la réalisation des évaluations seront déterminées.</p> <p>Des ressources externes seront obtenues.</p> <p>L'étape de la planification devrait être terminée d'ici la fin du premier trimestre de 2018-2019.</p> <p>Mesure: Un examen et une mise à jour de l'évaluation des risques de fraude à l'échelle du Ministère seront complétés conformément à l'approche révisée, en fonction des pratiques exemplaires.</p> <p>État de la mise en œuvre : Nous sommes rendus à l'étape de la planification pour déterminer l'approche à utiliser afin de réaliser les évaluations des risques de fraude pour Services aux Autochtones Canada (MSAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAAN).</p> <p>Description générale : Des ateliers d'évaluation des risques seront offerts auprès des secteurs opérationnels du Ministère et des régions.</p> <p>Les secteurs opérationnels et les régions prépareront des</p>

		<p>plans de réponse aux risques de fraude pour donner suite aux conclusions de l'évaluation des risques de fraude.</p> <p>L'évaluation des risques de fraude devrait être terminée d'ici le 31 mars 2019.</p>
3.	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de cerner les secteurs d'activité présentant un risque plus élevé de fraude, d'élaborer une formation adaptée pour les employés de ces secteurs et de faire en sorte que ces derniers suivent cette formation obligatoire en temps opportun.</p>	<p>Mesure: On a établi un processus permettant de cerner de façon continue les secteurs exposés à des risques de fraude plus élevés, au moyen de travaux d'enquête au sujet des plaintes et des allégations, ainsi que d'évaluations des risques de fraude que l'on inclura à chaque mission d'audit interne.</p> <p>État de la mise en œuvre : Achevée en mai 2017</p> <p>Description générale : Chaque mission d'audit interne inclut maintenant une évaluation des risques de fraude. Les secteurs exposés à des risques élevés sont identifiés et signalés à la Direction générale des services d'examen et d'enquête en vue d'un examen plus approfondi, dans le cadre de son travail continu d'examen des plaintes et des allégations.</p> <p>Mesure: Des éléments fondamentaux portant sur la fraude ont été intégrés à la formation continue obligatoire sur les valeurs et l'éthique donnée aux employés. La haute direction reçoit un rapport mensuel au sujet du nombre d'employés qui ont suivi la formation. Présentement, tous les employés suivent la même formation.</p> <p>État de la mise en œuvre : Achevée en décembre 2017</p> <p>Description générale : La formation obligatoire sur les valeurs et l'éthique, incluant la fraude et les conflits d'intérêts, est offerte à tous les employés de façon continue. Les dates prévues de la formation pour l'exercice 2017-2018 sont présentement disponibles sur l'intranet. Le Centre de l'intégrité, des valeurs et de la résolution de conflits présente des rapports mensuels à la haute direction au sujet de la formation fournie.</p> <p>Mesure: La formation sur la fraude dans le domaine de la construction a été offerte dans toutes les régions.</p> <p>État de la mise en œuvre : Achevée en décembre 2016</p>

		<p>Description générale : La formation a été donnée dans toutes les régions avant la fin de l'audit sur la gestion des risques de fraude.</p>
4.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de s'assurer que les registres utilisés pour suivre et gérer les déclarations de conflit d'intérêts et les mesures d'atténuation connexes contiennent de l'information complète et suffisante pour faciliter le règlement rapide des conflits d'intérêts déclarés par les employés.	<p>Mesure: Le registre inclut la date où les déclarations ont été reçues et classées ainsi qu'une évaluation des risques connexes (faible, moyen, élevé).</p>
		<p>État de la mise en œuvre : Achevée en avril 2017</p>
		<p>Description générale : Le registre a été modifié pour inclure la date de réception et de classement des déclarations ainsi qu'une évaluation du niveau de risque connexe (élevé, moyen, faible). Pour les cas plus complexes, le Ministère conserve des documents papier lorsqu'il n'est pas possible ou pas pratique de saisir tous les renseignements pertinents dans le registre, étant donné ses limitations.</p>
5.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de cerner les secteurs d'activité à risque élevé de conflits d'intérêts, de s'assurer que les fonctionnaires occupant des postes au sein de ces secteurs reçoivent chaque année un rappel des exigences requises pour indiquer s'ils sont ou non en conflit d'intérêts et de faire le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation liées aux conflits d'intérêts en fonction des risques.	<p>Mesure: On a communiqué avec les employés travaillant dans les secteurs opérationnels exposés à un risque élevé de conflits d'intérêts au sujet des conflits d'intérêts.</p>
		<p>État de la mise en œuvre : Achevée à l'été 2017</p>
		<p>Description générale : Les secteurs opérationnels exposés à un risque élevé de conflit d'intérêts ont été identifiés. On a demandé à la haute direction de déterminer quels secteurs opérationnels sont exposés à des risques élevés de conflit d'intérêts. De plus, les superviseurs de ces secteurs ont fait des rappels à leurs employés au sujet des conflits d'intérêts et du processus pour les signaler.</p>
		<p>Mesure: Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre lorsqu'un employé identifie un risque élevé de conflit d'intérêts.</p>
		<p>État de la mise en œuvre : Achevée à l'été 2017. En cours – après l'examen d'un rapport confidentiel, lorsque des mesures d'atténuation sont considérées comme nécessaires, on obtient l'approbation du niveau d'autorité approprié (selon l'instrument de subdélégation).</p>

		<p>Description générale : Lorsque des mesures d'atténuation sont communiquées aux employés, leurs superviseurs sont mis en copie conforme et les employés doivent signer pour accuser réception. Les gestionnaires veillent ensuite à ce que les mesures soient appliquées. Si des problèmes surviennent, la situation est réexaminée en cas d'identification de risques additionnels pour le Ministère.</p>
<p>6.</p>	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue A) de s'assurer que les dossiers contractuels soient complets et exacts; et B) d'effectuer des analyses des données et de l'exploration de données pour évaluer les contrôles et déceler les signes d'éventuels fractionnements de contrat et recours inappropriés aux modifications au contrat et à l'attribution de contrat à fournisseur unique, en fonction du risque.</p>	<p>Mesure: Le personnel de l'approvisionnement a suivi une formation sur la gestion des risques de fraude.</p> <p>État de la mise en œuvre : Achevée le 27 février 2017</p> <p>Description générale : Une formation a été élaborée et présentée à tous les PG du centre d'approvisionnement de l'administration centrale le 22 février 2017 et du centre d'approvisionnement de la Colombie-Britannique le 27 février 2017.</p> <p>Mesure: On a procédé à une normalisation concernant la numérotation des dossiers de marchés pour améliorer la capacité de recherche.</p> <p>État de la mise en œuvre : Achevée le 1^{er} mars 2017</p> <p>Description générale : Différents systèmes de numérotation de classement ont été intégrés en utilisant la convention actuelle, et des renvois ont été faits dans SAP et les dossiers de marchés.</p> <p>Mesure: Un protocole a été établi pour la conservation sur place des dossiers de marchés afin de faciliter les examens de l'assurance de la qualité et les audits.</p> <p>État de la mise en œuvre : Achevée le 15 avril 2017</p> <p>Description générale : Environ 200 boîtes de dossiers de marchés ont été transférées au Bureau des documents pour réaliser un étiquetage adéquat, regrouper les documents et archiver les dossiers pour une récupération ultérieure et une élimination définitive. On a fait des renvois pour les dossiers étiquetés au moyen de notre système précédent (OASIS) en utilisant</p>

	<p>SAP, afin de faciliter les recherches ultérieures dans le système.</p>
	<p>Mesure: Les dossiers ont été organisés et complétés pour faciliter un accès rapide aux renseignements et en accélérer l'extraction.</p>
	<p>État de la mise en œuvre : Achevée le 15 avril 2017</p>
	<p>Description générale : Des outils de travail ont été fournis au personnel pour identifier tous les renseignements requis à inclure dans les dossiers de marchés et déterminer l'ordre dans lequel toute la documentation requise doit être classée.</p>
	<p>Mesure: Un examen de l'assurance de la qualité et de conformité a été réalisé pour les dossiers de marchés afin de déterminer, entre autres choses, les indicateurs de risques de fraude présents dans les contrats.</p>
	<p>État de la mise en œuvre : Achevée en novembre 2016</p>
	<p>Description générale : Un examen de l'assurance de la qualité de 90 dossiers de marchés a été réalisé et un rapport sommaire a été préparé. On y relevait la qualité générale des fichiers de transaction, ainsi que la documentation où les contrats à fournisseur unique et les modifications contractuelles étaient passés en revue. Une formation adaptée a été fournie au personnel de l'approvisionnement en janvier 2017. Cette formation, fondée sur les observations du rapport sur l'assurance de la qualité, visait à régler les problèmes concernant la saisie de données dans SAP, l'attribution de contrats à fournisseur exclusif, ainsi que d'autres questions liées aux politiques.</p>
	<p>Mesure: Le gabarit et l'outil d'échantillonnage permettant de réaliser l'examen annuel d'assurance de la qualité et de conformité des dossiers de marchés ont été mis à jour.</p>
	<p>État de la mise en œuvre : Achevée le 30 juin 2017</p>
	<p>Description générale : Le gabarit utilisé pour les examens d'assurance de la qualité des dossiers de marchés a été mis à jour pour déterminer les facteurs de risques de fraude dans les contrats.</p>

		<p>Mesure : Un logiciel pour faire l'analyse et l'exploration de données dans les contrats a été acheté.</p>
		<p>État de la mise en œuvre : Achevée le 30 juin 2017</p>
		<p>Description générale : Une licence du logiciel Analytics d'ACL a été achetée pour faire progresser davantage l'utilisation de l'analyse de données et l'exploration de données en vue de détecter les risques potentiels de fraude dans le domaine de l'approvisionnement. Une formation a été offerte en décembre 2017. Le logiciel sera utilisé en 2018-2019 pour relever les risques potentiels de fraude dans le domaine de l'approvisionnement.</p>
<p>7.</p>	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de tenir un registre complet et exhaustif permettant d'enregistrer et de surveiller l'état d'avancement du traitement des allégations, le cas échéant, notamment les mesures correctives employées pour prévenir la fraude.</p>	<p>Mesure: Le registre de suivi a été mis à jour pour inclure l'état de toutes les allégations et de toutes les mesures correctives mises en œuvre.</p>
		<p>État de la mise en œuvre : Achevée en septembre 2017</p>
		<p>Description générale : Le registre de suivi des allégations est plus exhaustif et complet et inclut la source et la nature des plaintes et des allégations, ainsi qu'une référence aux mesures correctives requises et mises en œuvre. Les résultats ont été présentés à titre informatif au Comité d'audit en décembre 2017.</p>

Réponse de Services publics et Approvisionnement Canada

N°	Mesure recommandée	Rapport d'étape
2.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de mener des évaluations du risque de fraude qui prennent en considération tous les secteurs de leur organisation et qui respectent les pratiques exemplaires.	<p>Mesure : Réaliser une évaluation des risques de fraude à l'échelle du Ministère et mettre en correspondance les mesures d'atténuation actuelles et recommandées, y compris les contrôles de gestion. Cette évaluation sera intégrée dans le Profil de risque ministériel.</p> <p>État de la mise en œuvre : Mise en œuvre continue.</p> <p>Description générale : En utilisant les pratiques exemplaires en matière de gestion des risques de différentes organisations, notamment le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, l'Association canadienne de normalisation, l'Organisation internationale de normalisation, l'Association des examinateurs certifiés de fraude et l'Institut des vérificateurs internes, une évaluation ministérielle des risques de fraude et une mise en correspondance des contrôles existants et futurs de gestion des risques de fraude sont effectuées en trois phases de 2017 à 2020, englobant tous les secteurs d'activité pertinents.</p> <p>Pour l'exercice 2017-2018, l'évaluation des risques de fraude sera axée sur les activités de passation de marchés. L'évaluation sera élargie pour inclure les transactions immobilières (phase 2 de 2018-2019) et d'autres secteurs d'activité clés qui pourraient être exposés à la fraude, comme les fonctions de receveur général et de paye (phase 3 de 2019-2020).</p> <p>SPAC réalise actuellement la première phase de l'évaluation des risques de fraude portant sur les activités de passation de marchés.</p> <p>Les intervenants internes ont cerné les principaux risques de fraude en matière d'approvisionnement ainsi que les mesures de contrôle et d'atténuation existantes, et en ont discuté.</p> <p>Pour chaque risque de fraude cerné, SPAC a documenté le risque de fraude, leur cause respective, les conséquences, les mesures de contrôle internes et les risques résiduels.</p> <p>On fera davantage appel aux intervenants internes pour cerner les risques de fraude résiduels qui ne sont pas atténués à un niveau acceptable et formuler des</p>

		<p>recommandations sur d'autres stratégies d'atténuation. Cette mobilisation est prévue pour février 2018.</p> <p>La section du Profil de risque ministériel sur la fraude sera mise à jour avant septembre 2018 afin d'y inclure les résultats de l'évaluation ministérielle des risques de fraude en ce qui a trait aux activités d'approvisionnement.</p> <p>Le processus de surveillance et de production de rapports du Profil de risque ministériel devrait être achevé au plus tard en mars 2018.</p>
<p>3.</p>	<p>Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de cerner les secteurs d'activité présentant un risque plus élevé de fraude, d'élaborer une formation adaptée pour les employés de ces secteurs et de faire en sorte que ces derniers suivent cette formation obligatoire en temps opportun.</p>	<p>Mesure :</p> <p>Fournir aux employés une formation obligatoire sur les conflits d'intérêts ainsi que les valeurs et l'éthique, ce qui comprend de l'information sur le risque de fraude, et identifier les employés à risque élevé pour une formation ciblée.</p> <hr/> <p>État de la mise en œuvre :</p> <p>Mise en œuvre continue.</p> <hr/> <p>Description générale :</p> <p>SPAC offre un ensemble de cours de formation obligatoire et de pratiques pour accroître la sensibilisation des employés au risque de fraude. Le nouveau système de gestion de l'apprentissage ALTO a été lancé en avril 2017, en même temps que le nouvel outil d'apprentissage et d'évaluation en ligne portant sur la sensibilisation aux valeurs et à l'éthique qui a été déployé auprès de tous les nouveaux employés et étudiants. En date du 5 janvier 2018, 906 nouveaux employés avaient suivi la formation. L'achèvement de la formation fait l'objet d'un suivi tous les mois et des rappels sont envoyés aux employés qui n'ont pas suivi la formation dans les six mois suivant leur embauche. La formation sera obligatoire pour tous les employés à compter du 1^{er} avril 2018, et le suivi à cet égard sera assuré par la Direction Générale de ressources humaines.</p> <p>La formation sur les conflits d'intérêts a aussi été mise à jour au printemps 2017 pour y inclure de l'information sur la fraude. Depuis la mise à jour, 24 séances ont été présentées à 281 employés. La formation continue d'être fournie sur demande par le biais du catalogue de formation du Ministère. SPAC continuera de déterminer les secteurs et les domaines professionnels présentant des risques élevés de pratiques frauduleuses, en vue d'une formation ciblée.</p>

		De plus, un nouveau cours en ligne sur la façon de repérer et de signaler les cas de fraude et les actes répréhensibles a été lancé au printemps 2017. Depuis, 315 employés ont suivi le cours.
4.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue de s'assurer que les registres utilisés pour suivre et gérer les déclarations de conflit d'intérêts et les mesures d'atténuation connexes contiennent de l'information complète et suffisante pour faciliter le règlement rapide des conflits d'intérêts déclarés par les employés.	Mesure : Améliorer le registre de suivi des conflits d'intérêts en indiquant le caractère attribué au conflit d'intérêts (aucun, réel, potentiel ou apparent) à la suite de la déclaration de l'employé.
		État de la mise en œuvre : Mise en œuvre continue.
		Description générale : SPAC a ajouté une colonne à son registre de suivi des conflits d'intérêts en janvier 2017, afin d'y indiquer le caractère attribué au conflit d'intérêts et le résultat (aucun, réel, potentiel ou apparent) à la suite de la déclaration de l'employé. SPAC effectuera une surveillance mensuelle pour assurer les suivis et l'uniformité en ce qui a trait à la saisie de données dans cette nouvelle colonne. Le processus actuel de SPAC permet aux gestionnaires des employés d'être avisés des mesures d'atténuation lorsqu'ils reçoivent une copie de la lettre envoyée aux employés. SPAC dispose d'une norme de service à cet égard (60 jours ouvrables).
6.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue A) de s'assurer que les dossiers contractuels soient complets et exacts; et B) d'effectuer des analyses des données et de l'exploration de données pour évaluer les contrôles et déceler les signes d'éventuels fractionnements de contrat et recours inappropriés aux modifications au contrat et à l'attribution de contrat à fournisseur unique, en fonction du risque.	Mesure : Mettre en œuvre un programme ministériel de surveillance continue des contrats comprenant des examens sur le risque visant le fractionnement de contrat, les modifications et les justifications pour le recours à des marchés non concurrentiels.
		État de la mise en œuvre : Achevé en septembre 2016.
		Description générale : SPAC poursuivra son initiative visant à améliorer la qualité des données au moyen de mesures permettant de s'assurer que l'information complète est saisie dans le système ministériel de gestion des finances et du matériel. La surveillance des contrats par le Ministère est continue et englobe des examens sur le risque visant le fractionnement de contrat, les modifications et les justifications pour le recours à des marchés non concurrentiels.

		<p>En septembre 2016, SPAC a lancé un processus de validation fondée sur le risque pour les contrats grâce à un programme de surveillance hebdomadaire pour détecter les irrégularités et s'assurer que des mesures correctives sont prises, le cas échéant. SPAC surveille les données du système sur une base hebdomadaire et règle les enjeux au fur et à mesure qu'ils se présentent. Simultanément, il documente les procédures pour appuyer les directions générales à améliorer les comportements, et prend des mesures correctives, qu'il s'agisse de documentation, de demandes de modification du système ou de séances de formation ou d'information, afin d'améliorer l'intégrité des données. En date de septembre 2017, aucun enjeu relatif à la conformité aux politiques n'a été soulevé aux fins d'une enquête plus poussée.</p>
--	--	---

Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

N°	Mesure recommandée	Rapport d'étape
8A.	Soumettre au Comité un rapport détaillant les progrès réalisés en vue A) de mieux sensibiliser l'administration fédérale à l'importance de gérer les risques de fraude en aidant la haute direction à instaurer un processus de gestion des risques de fraude;	<p>A) Sensibiliser</p> <p>Mesure 1 : En appui à la mise en œuvre par la haute direction de la gestion des risques de fraude, le Bureau du contrôleur général (BCG) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) mène des activités permanentes de sensibilisation dans l'ensemble des communautés de l'audit financier et interne du gouvernement au sujet de l'importance de gérer les risques de fraude.</p> <hr/> <p>État de la mise en œuvre :</p> <p>Mise en œuvre en cours</p> <hr/> <p>Description générale</p> <p>Le BCG du SCT a entrepris un certain nombre d'activités afin de s'assurer que les ministères sont conscients de l'importance de la gestion des risques de fraude, ainsi que des renseignements, des outils et des modèles disponibles pour permettre la mise en œuvre de pratiques robustes en matière de gestion des risques de fraude. Le BCG mène ou mènera les activités suivantes afin de sensibiliser quant à l'importance de la gestion des risques de fraude :</p> <p>En mai 2017, le BCG a envoyé un communiqué aux ministères dans le but suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur demander de se conformer aux normes précises émises par l'Institut des vérificateurs internes sur la gestion des risques de fraude conformément à la nouvelle <i>Politique sur l'audit interne</i>. - Leur rappeler les rôles et les responsabilités des administrateurs généraux et des dirigeants principaux des finances (DPF) compris dans la <i>Politique sur la gestion financière</i>, laquelle comporte des exigences particulières pour le contrôle interne des rapports financiers et pour la protection des ressources financières contre la fraude. <p>Juin 2017 : le BCG a fait une présentation aux administrateurs des unités des pratiques professionnelles sur le rôle de l'audit interne en ce qui a trait à la fraude.</p> <p>Juin 2017 : le BCG a organisé une présentation à l'intention de la communauté des DPF sur la gestion du risque de fraude financière.</p>

		<p>Novembre 2017 : une consultation du BCG a eu lieu avec le groupe de travail sur les contrôles internes afin de le sensibiliser et de recueillir les outils, les documents et les cadres ministériels de gestion des risques de fraude.</p> <p>Mars 2018 : le BCG rédigera une section sur le risque de fraude dans le <i>Guide révisé du BCG du SCT à l'intention des comités d'audit ministériels</i> afin de s'assurer que les membres ont suffisamment de contexte pour atténuer les risques de fraude. Les révisions apportées au guide aideront également les membres des comités d'audit ministériels à appliquer leur fonction d'analyse critique, le cas échéant, par rapport aux résultats des évaluations des risques de fraude ou aux cadres de gestion des risques de fraude lorsqu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en matière de gestion du risque dans le ministère.</p> <p>Mars 2018 : le BCG créera un site Web disponible aux employés du gouvernement au moyen des outils Web 2.0 et en collaboration avec la communauté de pratique pangouvernementale du risque de fraude pour fournir des liens vers les ressources et les références en matière de gestion des risques de fraude qui ont été relevées dans le cadre d'activités de recherche et de consultation.</p> <p>De façon continue : le BCG créera un répertoire des pratiques exemplaires, ainsi que de la formation en gestion des risques de fraude, de l'ensemble du gouvernement, des autres administrations et d'organisations internationales qui sera disponible aux employés fédéraux qui utilisent les outils Web 2.0.</p> <p>De façon continue : le BCG appuiera les activités de gestion des risques de fraude dans les ministères en faisant la promotion du site Web interne du gouvernement, lequel fournira des renseignements et des modèles qui peuvent être utilisés et adaptés pour aborder des seuils précis de risque dans les ministères.</p> <p>De façon continue : le BCG rappellera annuellement aux ministères l'importance de gérer le risque de fraude au moyen d'événements et de présentations à l'intention de la communauté, comme la réunion annuelle des dirigeants principaux d'audit (DPA) et la réunion annuelle des administrateurs des pratiques professionnelles.</p>
<p>8B.</p>	<p>B) D'envisager de publier des directives particulières sur la gestion des risques</p>	<p>B) Besoins de conseils particuliers</p> <p>Mesure 2 : Le Bureau du contrôleur général a consulté les ministères au sujet du besoin de mettre à jour ses conseils</p>

<p>de fraude et sur les modalités de surveillance de leur mise en œuvre.</p>	<p>en matière de gestion des risques de fraude au cours d'un certain nombre de réunions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les consultations du BCG auprès du groupe de travail interministériel des adjoints aux dirigeants principaux des finances (ADPF) sur la mise en œuvre des politiques du 26 septembre 2017.- Les consultations du BCG auprès des dirigeants principaux d'audit du 16 novembre 2017 et du 15 janvier 2018.
	<p>État de la mise en œuvre :</p> <p>Mise en œuvre en cours</p>
	<p>Description générale</p> <p>Les consultations auprès des ADPF et des DPV ont indiqué que suffisamment de conseils relatifs à la gestion des risques de fraude sont disponibles en ce moment. Toutefois, ils ont souligné qu'avec une approche décentralisée de la gestion des risques de fraude, le gouvernement en général bénéficierait de l'échange de pratiques exemplaires ministérielles, obtenant des renseignements supplémentaires sur la gouvernance ainsi que sur les rôles et les responsabilités relatifs à la gestion des risques de fraude.</p> <p>Le Bureau du contrôleur général abordera les commentaires soulevés au cours des consultations en menant les activités de la recommandation 8A, ainsi que les suivantes :</p> <p>De façon continue : le BCG appuiera les efforts des ministères visant à établir une communauté inter ministérielle de pratique des risques de fraude qui tirerait profit de l'expérience et de l'expertise en matière d'audit interne et de gestion financière.</p> <p>De façon continue : le BCG intégrera un point permanent à l'ordre du jour dans les réunions annuelles dirigées par le BCG qui discutera et fera part des progrès de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques de fraude dans les ministères. Dans le cadre de ce point permanent, le BCG confirmera également auprès des intervenants s'il y a un besoin de conseils supplémentaires en matière de gestion des risques de fraude en fonction des risques émergents, des tendances ou des enjeux dans l'ensemble du gouvernement du Canada.</p> <p>De façon continue : le BCG continuera de surveiller la gestion des risques de fraude d'un point de vue de la gestion financière par l'entremise de ses divers groupes de travail, y</p>

		<p>compris le groupe de travail sur les contrôles internes et le groupe consultatif sur la mise en œuvre de la gestion financière.</p> <p>De façon continue : le BCG continuera de surveiller les constatations des évaluations externes et périodiques des fonctions d'audit interne du gouvernement fédéral. On encourage les fonctions d'audit interne à mener ces évaluations en tenant compte des exigences de la <i>Politique sur l'audit interne</i> et de sa directive connexe. Ces évaluations examinent et relèvent les enjeux potentiels concernant le contrôle, le risque et le risque de fraude dans l'audit interne.</p>
--	--	--